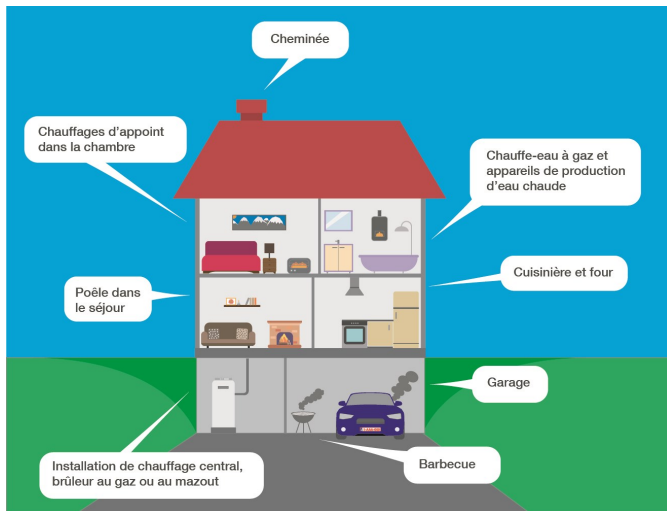


Divers

Les risques liés au monoxyde de carbone (CO)



En ce début de période hivernale, méfiez-vous du tueur silencieux qui peut se trouver au sein même de votre propre habitation. Chaque année, plus de mille personnes dans notre pays sont victimes d'une intoxication au CO. En 2016, le CO a tué en province de Luxembourg... plusieurs fois : trois décès et sept intoxications.

Pourquoi le CO est-il si dangereux ?

- ⇒ Parce qu'il est imperceptible (incolore, inodore et insipide) ;
- ⇒ Parce que votre sang absorbe 200 fois mieux le CO que l'oxygène. Le CO rejette donc tout l'oxygène de votre sang. Les victimes se retrouvent comme étranglées chimiquement.

Comment le CO entre-t-il chez vous ?

- ⇒ Par votre cheminée ;
- ⇒ Par votre système de chauffage (poêle à bois ou à mazout, convecteur à gaz, cassette, feu ouvert, etc.) ;
- ⇒ Par votre chauffe-eau au gaz ;
- ⇒ Par votre cuisinière/four au gaz ;
- ⇒ Par votre chaudière ;
- ⇒ ...

Le CO se forme en cas de mauvaise combustion de tous les combustibles. Chacun représente donc un risque potentiel à surveiller.

Comment éviter une intoxication au CO ?

Avez-vous déjà pensé aux dangers d'intoxication au CO qui peuvent se présenter dans votre habitation ?

Le schéma joint vous permet d'identifier les principales causes de formation de CO qui peuvent se présenter dans chaque pièce de votre habitation, ainsi que les façons de les éviter.

Et si le CO entre chez vous ?

Comment reconnaître une intoxication au CO ?

- ⇒ Vous êtes rapidement pris de maux de tête ;
- ⇒ Vous pouvez avoir des nausées ;
- ⇒ Vous vous sentez fatigué ;
- ⇒ Parfois, vous vous évanouissez ;
- ⇒ Autres signes d'alarme :
 - ◆ Plusieurs personnes ou animaux se plaignent-ils ?
 - ◆ En même temps ?
 - ◆ Vous vous plaignez à certains moments précis (en prenant un bain, une douche ou en faisant la vaisselle) ?
 - ◆ Les plaintes diminuent en présence d'air frais ou lorsque vous vous trouvez dehors ?
 - ◆ Remarquez-vous des dépôts de suie sur les murs aux alentours des chauffe-eau à gaz ?
 - ◆ Constatez-vous une condensation et une humidité anormalement élevées dans la maison ?
 - ◆ Pour le gaz, soyez attentif à la couleur des flammes. Des flammes jaunes sont le signe d'une mauvaise combustion. Les flammes doivent être de couleur bleue.

Que faire en cas d'intoxication au CO ?

Votre propre sécurité d'abord !

- ⇒ Ouvrez d'abord les portes et fenêtres ;
- ⇒ Eteignez l'appareil ;
- ⇒ Si la personne est inconsciente : appelez le 112 et signalez qu'il pourrait s'agir d'une intoxication au CO ;
- ⇒ Faites sortir la personne de la pièce.

Vous soupçonnez un problème lié au CO ?

- ⇒ Contactez la Zone de secours Luxembourg. Un conseiller en prévention incendie viendra faire le tour de votre habitation ;
- ⇒ Pour d'autres questions, contactez un installateur agréé.

Contacts presse :

Stéphane THIRY, Commandant de la Zone de secours Luxembourg : s.thiry@zslux.be - +32 493 02 08 52
 Xavier DERENNE, Directeur information et communication de crise : xavier.derenne@gouverneur-luxembourg.be - +32 498 35 12 94

Cheminée

La loi vous impose de ramoner une fois par an votre cheminée. En effet, une mauvaise évacuation des fumées entraînera la formation de CO dans la pièce.

Chambre

De manière générale, il vaut mieux ne jamais avoir recours à des appareils de chauffage mobiles qui fonctionnent au pétrole, au kérosène ou au gaz. Privilégiez plutôt des chauffages d'appoint électriques. Si toutefois vous devez y avoir recours, ne l'utilisez pas plus d'une heure en continu, aérez votre pièce et ne dormez surtout jamais avec ce genre d'appareil allumé.

Séjour

Il est dangereux de laisser un poêle allumé en position bésée. Celle diminue le tirage de la cheminée. Laissez le clapet d'oxygène d'un poêle à charbon et/ou à bois suffisamment ouvert. Les flammes doivent toujours pouvoir être suffisamment oxygénées.

Les poêles de même que les chaudières de chauffage central doivent être correctement raccordés à une cheminée et être entretenus par un professionnel tous les ans.

Installation de chauffage central, brûleur au gaz ou au mazout

Toute combustion présente un risque de CO. Ce risque est lié à une mauvaise combustion ou à une mauvaise évacuation des gaz de fumée.

Faites donc installer et vérifier régulièrement votre chaudière par un professionnel.

- Chauffage central au mazout : faites vérifier l'appareil une fois par an.

- Poêle au charbon, pellets, mazout ou bois : faites vérifier l'appareil une fois par an.

- Appareil à gaz : faites vérifier l'appareil deux fois par an.

Vérifiez à bien aérer l'espace où se trouve l'installation.

Chauffe-eau à gaz et appareils de production d'eau chaude

Environ la moitié des intoxications au CO sont causées par de petits chauffe-eau à gaz de 5 litres raccordés à une douche ou à une baignoire. De plus, la salle de bain est, le plus souvent, un petit local peu ventilé où l'air est saturé en vapeur d'eau.

Vérifiez à ce qu'il y ait une aération suffisante dans la pièce où l'appareil brûle le combustible.

L'appareil ne peut pas présenter de traces de corrosion, de rouille, de suie.

Vérifiez si la flamme du brûleur est bleue. Voyez-vous une flamme jaune ? Dans le cas du gaz, l'apparition d'une teinte orangée signe un défaut de combustion. Il faut, dans ce cas, faire appel à un professionnel.

Cuisine

N'utilisez jamais vos appareils de cuisine comme chauffage, c'est très dangereux !

Garage

Ne démarrez jamais votre véhicule dans un garage fermé.

Il en va de même pour chaque appareil équipé d'un moteur à combustion, comme une tondeuse à gazon, une motobatte, un générateur...

Les gaz d'échappement des moteurs à combustion contiennent énormément de CO. Dans un espace fermé, une quantité trop importante de CO peut ainsi s'accumuler. Ouvrez dès lors la porte du garage avant de démarrer le moteur.

Barbecue

Utilisez un barbecue ou grill seulement à l'extérieur. Même en laissant la porte ouverte, il est dangereux d'installer le barbecue dans le garage. Un barbecue ou grill dans un espace fermé ou mal aéré représente un réel danger d'intoxication au CO.

